

**Délibération n°10***Objet : Politique foncière  
2020**Date de convocation :  
18/03/2021**Date d'affichage :  
18/03/2021**Nombre de Membres  
en exercice :  
29**Nombre de présents :  
23**Nombre de votants :  
25*

*La présente délibération peut  
faire l'objet d'un recours en  
annulation devant le Tribunal  
Administratif dans un délai  
de 2 mois à compter de sa  
notification ou de sa  
publication.*

L'an deux mille vingt-et-un,  
le 31 mars à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Lafrançaise, Place de la Halle, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Françoise AGUILAR, Anne ARRESTIER, Hervé ASTRUC, Chantal COMBALBERT, Christelle COSNIER, Sophie FANTON, Raymond GASC, Hugues GERVAIS, Sonia GRIMAL, Philippe LAFAGE, Arlette LAINE, Michel LAMOLINAIRE, Camille LOPITAUX, Catherine MORO, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Dominique PARCELLIER, Guy PORTAL, Patrice PUYVERT, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT, Claude VERIL.

Pouvoirs : M. José LACOMBE a donné pouvoir à Mme Eliette RUELLE, M. Jean-Marc MIRAMONT a donné pouvoir à M. Jean-Luc SILOT.

Excusés : Messieurs Jean-Claude CASTANIE, Sébastien DANIEL, Alain MALMON, Patrice RODRIGUEZ.

Secrétaire de séance : Anne ARRESTIER.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public prévoit que le Comité Syndical doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la collectivité.

Il est demandé au Comité Syndical de prendre acte des acquisitions et cessions immobilières ayant fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical au cours de l'année 2020, étant précisé qu'en raison des délais de procédure d'établissement des actes, ces derniers peuvent parfois intervenir sur l'exercice suivant.

1. Acquisitions :

NEANT

2. Cessions :

NEANT

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

**Approuve** la politique foncière menée par le Syndicat en 2020.

**- ADOPTÉE -**

Le Président,

M. LAMOLINAIRE